



Bruxelles, le 16 septembre 2005
JE D(2005) 045

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIÈRE DU CLP
« 11-05 » DU 5 JUILLET 2005**

Mme Olga Profili préside la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du projet de compte rendu des réunions « 09-05 » du 7 juin 2005 et « 10-05 » du 21 juin 2005. Pour information, compte rendu définitif de la réunion « 08-05 » du 24 mai 2005.

Les comptes rendus sont adoptés avec les modifications que Mesdames Lipton et Profili feront parvenir par écrit.

3. Communications du bureau :

Projet de questionnaire à mettre à disposition des Rapporteurs de formation

La Présidente indique que le projet de questionnaire a été fait suite à la réunion avec les rapporteurs et est soumis au CLP pour commentaires et adoption lors de la prochaine réunion du CLP le 13 septembre 2005.

Suivi mobilité obligatoire de la DG AGRI

La Présidente rappelle que plusieurs collègues ont contacté le CLP suite à leur mobilité forcée. Une rencontre a eu lieu avec le chef des ressources humaines pour connaître les motifs du non respect de la décision de la Commission. Pour mémoire la mobilité est obligatoire au bout de 8 ans et les ressources humaines aident les fonctionnaires affectées par la mesure en leur proposant plusieurs postes jusqu'à l'âge de 60 ans car il y a des personnes qui font le même travail depuis 30 ans. Selon le chef des ressources humaines tout le monde est d'accord.

M. Mazza, qui par la suite a eu une rencontre avec les collègues qui avaient signé la protestation contre la décision de la DG AGRI, indique que seulement une douzaine de personnes étaient présentes. Il y avait des personnes qui protestaient contre la disparition du poste suite à une restructuration interne et l'application de la décision de mobilité jusqu'à l'âge de 60 ans. Il y a eu une décision unanime pour adresser une lettre au directeur général afin de lui rappeler qu'il s'arroge un droit qu'il n'a pas en modifiant la décision de la Commission. Ils désirent qu'un comité d'accompagnement s'occupe des cas individuels et donne des explications sur la disparition des fonctions. Il indique que d'après les règles instaurées, si une personne arrive à 55 ans avant d'avoir accompli 10 ans en poste elle ne bouge pas, par contre si une personne a 54 ans et déjà 8 ans en poste la mobilité est obligatoire. Il relève le cas d'une personne de 59 ans 10 mois qui n'a pas été forcée à la mobilité.

Informatisation des élections

Mme Pretzenbacher rappelle les trois options et que toutes les OSP avaient choisi l'option 2. Elle informe que selon M. Gerstenlauer, le budget élections aurait été diminué et utilisé pour informatiser

les dossiers personnels. Elle rappelle que la DG DIGIT trouve que l'option 2 ne diminue pas le coût en personnel et allègue que les spécifications n'ont pas été données en temps utile. Elle fait un résumé chronologique de la situation tendant à démontrer le contraire. Elle indique que la BEI a opté pour la possibilité de vote à partir du PC et que la DG ADMIN réfléchit à la possibilité de rachat du programme. Si cette alternative était possible les OSP devraient y réfléchir également.

Mme Lipton et MM. Andreone et Taylor pensent que l'on doit considérer l'option BEI en vérifiant les aspects de sécurité et timing.

Mme Dricot considère que voter dans son bureau ou dans un bureau de vote est une démarche différente et que des garanties sur la sécurité des passwords doivent être obtenues.

Mme Jacobs estime que la sécurité sur base du login n'est pas acceptable, mais rappelle que le système de sécurisation du mail pourrait s'appliquer au vote électronique.

M. Blanchard pense que l'Assemblée générale du personnel doit prendre la décision et que le CLP doit faire un compte rendu aux OSP qui devraient s'engager de façon consensuelle pour que la DG ADMIN les suive.

Mme Pretzenbacher rappelle que les options 2 et 3 doivent être approuvées par l'Assemblée générale et souligne que la BEI a seulement 1600 électeurs contre 20.000 à la Commission. Elle considère que la DG ADMIN est indécise et que le blocage serait plutôt à la DG DIGIT.

La Présidente conclut qu'une décision intersyndicale doit être prise.

4. Tour Madou

M. Mazza indique que suite à une demande du CSHT, l'OCB a fait un rapport sur la Tour Madou et qu'une réunion extraordinaire avec OCB et Vincotte a été convoquée afin de l'analyser. Le rapport est inquiétant car il y est précisé que la dérogation vaut garantie en matière de sécurité pour l'évacuation du bâtiment mais que les risques sont incalculables en cas d'incendie. Il indique que les membres de la représentation du personnel ont émis un avis défavorable à l'emménagement dans la Tour et il demande un mandat du CLP pour les prochaines réunions.

Mmes Mormile, Lipton et Jacobs constatent que l'Assemblée générale des traducteurs a opté pour l'option Tour Madou sans vraiment connaître les problèmes de l'immeuble (évacuation en cas d'incendie, échelles des pompiers, antennes, etc..) et qu'il faudrait les informer davantage pour éviter qu'ils suivent leur directeur général.

Mme Bolduan et M. Ianniello proposent de préparer rapidement un tract du CLP pour informer les collègues et écrire au Commissaire pour savoir si le contrat de location est déjà signé et dans l'affirmative souligner la responsabilité de la Commission.

M. Mazza informe que la DG ADMIN ne veut pas dire où ils en sont avec les négociations et que lors de la prochaine réunion les représentants du personnel demanderont au début de la réunion l'assurance qu'il n'y a aucun engagement.

Mme Lipton rappelle que les observateurs du Conseil d'Administration de l'OIB ont peu de possibilité puisque lors de la dernière réunion la moitié de l'ordre du jour n'a pas été traité par manque de temps et la Tour Madou pas discutée. Elle rappelle par ailleurs que la dérogation du Ministère belge empêche toute poursuite juridique contre la Commission.

M. Adurno indique que selon ses informations le bail aurait été signé. Il considère qu'il aurait été normal de faire un test d'évacuation avant la signature compte tenu des 33 étages de l'immeuble et du danger de l'Atrium.

Reprenant l'ensemble des observations des intervenants la Présidente conclut que le CLP fera connaître sa position par un tract au personnel.

5. Présentation de Mme Schwab sur l'enquête réalisée par la DG ADMIN sur le bien-être au travail.

Mme Schwab rappelle qu'elle a déjà présenté les statistiques descriptives en mars 2005 et que l'enquête a recueilli plus de 10.000 réponses. En règle générale ce sont les moins satisfaits qui ont plus tendance à répondre. Les trois sujets couverts par l'enquête étaient la réconciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, des facteurs liés à un lieu de travail sain et l'expatriation, ainsi que le multi culturisme. Les deux points principaux sont le contenu du poste et la réconciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Réconciliation entre vie privée et vie professionnelle : Un tiers des personnes ont répondu ne pas être satisfait et 50% ont répondu positivement. Il est constaté que les femmes ont montré moins d'insatisfaction qui pourrait s'expliquer par le fait que ces dernières ont plus d'accès au temps partiel. Les statistiques dépendent du grade et de l'âge. 80% des collègues du grade A n'ont pas réussi à trouver un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il est à noter que 15 % du personnel n'est pas au courant de l'existence du flexitime dans leur unité et que 78% qui n'y ont pas accès sont en faveur de son implantation dans leur unité. 62 % des managers sont perçus comme suffisamment flexibles pour l'équilibre vie privée/vie professionnelle pour leur personnel mais eux-mêmes ne sont pas considérés comme bons exemples.

Facteurs liés à un lieu de travail sain : En ce qui concerne le bien être au travail, d'après les réponses il semblerait que les hommes, en général, soient plus stressés que les femmes. Il semble que le flexitime ait un effet bénéfique sur le stress.

Le personnel marque un vif intérêt pour la pratique du sport en constatant un manque et un besoin.

Expatriation et multi culturisme : Le personnel considère que l'expatriation et le multi culturisme sont plus un défi qu'un problème

Bien que le personnel soit généralement satisfait de l'accueil à la Commission, 29% pense que la Commission ne fournit pas suffisamment d'aide pour l'intégration sur le territoire belge pour les familles. 43% du personnel est satisfait de la formation linguistique proposée pour les conjoints mais plus d'un tiers souhaite davantage de cours de langues pour les conjoints/partenaires. 68% du personnel souhaiterait l'implantation d'une politique proactive pour favoriser l'emploi des conjoints (cours de recherche d'emploi sur le marché belge).

La Présidente s'étonne sur le fait que les réponses du personnel sont généralement positives et conclut que les personnes les plus surchargées n'ont pas eu le temps de répondre. Elle remarque que la majorité du personnel souhaite l'implantation d'installations sportives.

Mme Dricot demande quelles sont les réalisations sociales que la Commission pense mettre en œuvre et ce qui s'est passé avec les réponses aux questions ouvertes.

Mme Schwab souligne que l'échantillon de l'enquête était représentatif mais considère qu'il y a un certain degré d'insatisfaction qui a été révélé par l'enquête. En ce qui concerne les réalisations à mettre en œuvre, elle indique que les questions ouvertes sont une source d'information importante qui n'a pas encore été exploitée.

Mme Lipton demande si l'enquête tient compte des conditions physiques de la vie professionnelle, telles que qualité de l'air, espace physique, harcèlement moral, etc..

Mme Bolduan demande quelles sont les conclusions de la DG ADMIN pour passer à l'action.

Mme Schwab indique qu'il y aura postérieurement davantage d'information sur les réponses des collègues aux questions ouvertes concernant p.ex. les conditions physiques de l'environnement (qualité de l'air, du matériel et des conditions sociales). Les questions relatives au harcèlement seront exploitées par les collègues chargés de ce dossier. Les résultats de l'enquête seront publiés dans l'intracom ADMIN D2 à partir du mois de septembre. Mme Schwab indique également qu'un plan multi annuel sera présenté au cabinet à la mi-juillet en mettant au centre des activités programmées le

personnel, la santé, la famille et l'environnement de travail afin de développer des actions concrètes comme par exemple l'amélioration des installations sportives.

Mme Mormile remarque qu'il serait intéressant pour le CSHT d'avoir un feed back important sur toutes les questions de sa compétence et demande si une coordination est prévue.

Mme Schwab indique que tout le monde aura accès aux résultats de l'enquête mais pas aux questions ouvertes, même si questionnaire était anonyme. Elle souligne que même le Cabinet ne recevra que le plan avec les propositions spécifiques y afférente.

La Présidente confirme que le plan pluriannuel a déjà été présenté au CASS et qu'il est en discussion au COPAS. Elle remercie Mme Schwab de sa présence.

6. Approbation du règlement intérieur de la délégation des Interprètes

M. Martin, membre de la délégation, indique que des amendements au règlement sont indispensables compte tenu que le nombre de langues utilisées est passé de 11 à 20 et que l'organigramme du SCIC a été modifié en faisant passer le nombre des directeurs de 2 à 4. Il en découle donc que le nombre de personnes de la délégation est à modifier. Les principales modifications proposées sont de passer le nombre de membres de la délégation de 11 à 13 afin de mieux défendre les nouveaux arrivés en leur garantissant au minimum deux postes et de soumettre à l'approbation des collègues deux systèmes de votes. Une petite modification est également prévue pour les élections partielles.

Mme Jovani, membre de la délégation, souligne que les petites cabines ne sont pas volontaires pour s'engager dans la délégation et qu'aligner leur nombre sur le nombre de langues serait excessif. Ajouter deux membres à l'actuelle délégation est un geste symbolique qui coûte un effort au SCIC.

Suite aux observations des membres du CLP, M. Martin propose d'ajouter que les 13 premiers candidats sont élus pour autant qu'ils proviennent de cabines différentes et de clarifier le texte sur les élections partielles.

Les amendements sont approuvés à l'unanimité.

7. Ecoles Européennes

La Présidente fait le compte rendu d'une réunion avec M. Chêne qui a affirmé être préoccupé par la situation et qu'il souhaitait essayer de donner plus de poids à la Commission (un seul vote alors que la Commission contribue à 60% du budget). Il souhaite plus particulièrement pouvoir satisfaire les demandes des 140 familles qui se voient refuser l'accès aux Ecoles Européenne et veiller à l'implantation d'une école provisoire le plus rapidement possible en attendant l'ouverture de l'école de Laeken. La Présidente indique également qu'une réunion du CLP a lieu avec les collègues parents d'élèves, suite à notre premier message qui a reçu environ 200 réponses. La dernière réunion du groupe unitaire a essayé de trouver un accord entre tous les acteurs pour faire monter la pression auprès du Conseil Supérieur. Les APEEE sont réticentes par rapport à nos revendications mais un accord a été trouvé (réouverture des classes fermées). Les parents relevant de la catégorie 1 ne comprennent pas pourquoi les enfants de catégorie 3 sont admis même lorsqu'il n'y a pas de place pour eux. Il existe également des tensions entre section linguistiques (section néerlandophone qui s'opposent à leur éventuel transfert à Laeken et Tour et Taxis), sur la question de décider qui va aller dans les préfabriqués et entre les APEEE et le personnel de la Commission relevant de la catégorie 1 (accord des APEEE pour Tour et Taxis et refus de ce site par les parents de la catégorie 1). Les parents téléphonent pour protester auprès du CLP et d'un autre côté les APEEE déclarent accepter de les accueillir pour travailler ensemble. La Présidente indique que le texte de la pétition a été approuvé par la grande majorité des personnes présentes à l'exception de la section néerlandophone. Une réunion brainstorming aura lieu le 6 juillet au cabinet Kallas avec les APEEE et les parents de la catégorie 1 qui se sont manifestés, suite au refus d'inscription de leurs enfants. Finalement la Présidente indique que la nouvelle chef d'unité chargée des écoles, Mme Bardou, ne donnerait pas son accord pour l'envoi everybody de la pétition, car elle trouve que le texte n'est pas clair, que les revendications devraient être plus réalistes (école provisoire dans un délai plus reculé) et enfin que le CLP devrait avoir une position plus ferme sur la catégorie 3 en demandant la réouverture des maternelles avec priorité aux enfants de catégorie 1.

M. Vlandas indique que présentement il y a un danger corporatif et que la situation actuelle est la responsabilité de la régie des bâtiments et aussi la Commission, qui en tant qu'acteur le plus actif pour couper les budgets joue un double jeu. Il remarque que les écoles ont connu des situations similaires et qu'autrefois des petits enfants faisaient deux heures de bus par jour car l'école avait une capacité de 2.400 enfants pour une population de 3.200 enfants. Il pense qu'il faut mettre l'accent pour que les APEE et les comités du personnel travaillent ensemble. Il souligne que la pétition réclame une école provisoire pour palier à la surcharge des écoles européennes et des écoles maternelles pour éviter que les enfants de 4 ans restent en crèches. Il souligne que la réunion du 3 juillet était un succès car la salle S3 était à moitié pleine et il demande l'unité des OSP sur ce dossier. En ce qui concerne la catégorie 3, il rappelle que nous devons avoir une vision de la totalité de la problématique et ne pas oublier les 12 écoles qui fermentaient si cette catégorie n'existait pas. Il espère que la pétition sera un succès pour déposer la pétition fin septembre en faisant coïncider la date avec le Conseil supérieur. Il pense qu'une demie journée de grève devrait être lancée et que dans cette perspective il faut ménager tous les acteurs. Il propose que la pétition soit lancée et que le CLP fasse une lettre à la DG ADMIN pour protester contre la position de vouloir nous faire modifier notre pétition.

Mme Jacobs rappelle que le CCP a négocié avec M. Reichenbach les conditions d'octroi de l'everybody qui devait être autorisé d'office à moins que le texte mette en cause de questions personnelles ou diffamatoires. Elle rappelle les implications de la catégorie 3 sur l'ensemble des écoles et qu'il faut éviter une division sur les différents enfants, sans contester la priorité aux enfants des fonctionnaires. Elle rappelle également qu'il y a un lien entre crèches accueillent les enfants de 0 à 4 ans et les écoles qui ont la mission de prendre les enfants à partir de 5 ans. L'obligation d'accueil des enfants entre 4 et 5 ans n'existe ni pour les uns ni pour les autres (problème de répartition des enfants entre les différentes écoles). Elle rappelle que depuis 5 ans il y a des difficultés pour trouver un site pour de nouvelle crèche.

Différents membres soulignent les problèmes suivants :

- Les CSHT existant déjà dans chaque école ne fonctionnent pas bien et un appui logistique devrait être envisagé.
- La difficulté de trouver un nouveau site pour une crèche de la Commission n'existe pas pour le Conseil et le Parlement qui ouvrent des crèches qui ne sont pas accessibles au personnel de la Commission.
- Le refus de modifier le texte de la pétition suite aux remarques de la DG ADMIN.

La Présidente conclut que le CLP n'accepte pas l'ingérence de la DG ADMIN et que dès la fin de la réunion plénière elle téléphonera à M. Chêne à ce sujet.

8. Comités paritaires dépendants du CLP

CLF/CDF

La Présidente indique que lors de la dernière réunion, le Président du CDF a souligné la nécessité de revoir le mandat suite à l'approbation de la décision de la Commission sur l'action 56. Il doit y avoir également une évaluation de l'impact de la formation sur notre vie professionnelle et sur la qualité des formations. Un groupe de travail doit être créé à ce sujet. Les rapporteurs de formation réalisent un travail important qui n'est pas visible dans les directions générales. Cette problématique est à suivre de près et une nouvelle réunion aura lieu avec eux prochainement.

COCEPE

M. Bove indique qu'aucune date de réunion n'est fixée. Il indique que le site de la future nouvelle crèche n'a pas encore été fixé suite à l'absence de M. Vinois et qu'un appel d'offres a été lancé pour l'obtention de places dans les crèches locales. Le Conseil et le Parlement ont accordé quelques places à la Commission. Le dossier du contrat de la crèche Clovis serait à la signature de la hiérarchie de l'OIB.

COPAS

La Présidente indique que la dernière réunion a eu lieu le 23 juin et que le compte rendu figure parmi les documents distribués aux membres du CLP. Elle signale la création des ASBL pour les cercles de loisirs avec la collaboration d'un avocat et qu'un texte devra être présenté aux cercles à la rentrée. Elle signale que le CLP a pris l'engagement d'organiser une réunion avec les cercles afin de les assister dans cette opération. Elle indique qu'il y a une discussion avec M. Verleysen sur le projet Van Maerlandt pour les salles de fitness et les salles d'activités multisports. Elle signale que le COPAS s'est opposé à l'idée de M. Verleysen de rendre ces locaux interinstitutionnels en prévoyant l'ouverture du pont au-dessus de la rue Belliard pour permettre l'accès du personnel du CES et du Comité des Régions. Des améliorations sont prévues pour le bistrot concernant la restauration du soir en incluant le projet rotonde. Elle signale que le projet de salles fitness et multisports est évalué à 900.000€ et qu'il n'y a pas de budget. Par ailleurs elle indique qu'une rénovation complète d'Overijse va être lancée avec un concours d'architecte et un appel d'offres.

9. Désignations

Suite à différentes interventions sur les désignations présentées, la Présidente indique que :

- M. Napolitano a été désigné suite à une discussion du bureau pour la sélection OIB qui s'étalait sur trois jours afin d'assurer une continuité dans la sélection en appliquant les règles en vigueur pour les agents contractuels.
- La désignation de l'US présentée en séance (remplacement de M. Bouis par M. Hespel au comité de promotion A) est approuvée sous réserve de vérification.
- Suite à la concertation technique des observateurs ont été désignés pour le jury de sélection des agents contractuels.

10. Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire